

RETOURNER cet imprimé à :
S. VOISIN, 3, rue du Cimetière, Bat. C - Ap.76
62640 Montigny en Gohelle

OU PAR MAIL : voisinst@free.fr

Pour le 9/10/2017 en même temps que les imprimés d'engagement

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR INDIQUANT LA OU LES PARTICIPATIONS
EVENTUELLES A DES RASSEMBLEMENTS, EXPOSITIONS OU CONCOURS
INTERNATIONAUX

Je soussigné : (nom et adresse de l'éleveur) :

.....

Déclare sur l'honneur (rayer la mention inutile) :

- n'avoir présenté ou fait présenter aucun de mes oiseaux à un rassemblement, concours ou exposition **dans les trente derniers jours**.
- avoir participé aux rassemblements, expositions ou concours suivants :

Date de la participation	Nom et lieu de l'exposition ou du concours	Nationalités présentes

Fait à (lieu) : le (date) :

Signature de l'éleveur qui s'engage à respecter les mesures prévues par l'arrêté préfectoral autorisant l'exposition ou le concours :

Extrait du modèle de l'arrêté préfectoral autorisant la tenue d'une exposition ou d'un concours d'oiseaux:

"Article 4 - Les oiseaux d'origine française ayant participé à des manifestations avicoles internationales (qu'il s'agisse de manifestations ayant eu lieu dans un autre pays ou de manifestations ayant eu lieu en France et ayant rassemblé des volailles et autres oiseaux en provenance de divers pays) dans les 30 jours précédant la délivrance de l'attestation ne peuvent participer que si aucun de ces pays n'a déclaré de maladie ou d'influenza aviaire.

L'organisateur de la manifestation demande à chaque éleveur voulant s'inscrire de lui fournir une déclaration sur l'honneur dans laquelle il indique les participations éventuelles de ses oiseaux à des manifestations internationales dans le délai de 30 jours indiqué ci-dessus et les tiendra à la disposition de la DDSV du lieu de la manifestation.

La DDSV du lieu des élevages peut décider de collecter elle-même les déclarations auprès des éleveurs."